



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (ذو القعدة)

Les Mois Sacrés d'Allah et la gravité d'y commettre des péchés

Louange à ALLAH, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Notre Bien aimé Prophète Muhammad (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui, sur sa famille, sur ses compagnons ainsi que sur tous ceux qui les suivent dans la bonne voie jusqu'au jour dernier.

نبينا الحبيب محمد (صلى الله عليه وسلم) صلى الله عليه وسلم وعلى آله وصحبه وجميع من يتبعهم في الطريق الصحيح إلى اليوم الأخير.

Allah a dit dans la sourate Tawba (n°9) dans le verset 36 : « Certes le nombre des mois auprès d'Allah est de douze dans son livre depuis le jour où il a créé les cieux et la terre, **parmi eux quatre sont sacrés.** Telle est la religion de droiture. Durant ceux-ci ne faites pas d'injustice envers vos propres personnes ».

❖ La gravité des péchés durant ces mois :

L'imam Ibn Jarir Tabari a rapporté, avec une chaîne de transmission authentique dans son **tefsir (vol 14 p 238, n°16698)** concernant l'explication du verset, que le tabi'i Qatada a dit: « Certes l'injustice durant les mois sacrés est plus grave en terme de faute et de péché par rapport à l'injustice à un autre moment, même si l'injustice est grave dans tous les cas ».

قال قتادة رحمه الله : إن الظلم في الأشهر الحرم أعظم خطيئة ووزراً من الظلم فيما سواها و إن كان الظلم على كل حال عظيماً

(رواه ابن جرير الطبري في تفسيره رقم ١٦٦٩٨ ج ١٤ ص ٢٣٨)

Pendant les mois sacrés, les actions ont plus de poids.

Ainsi, il est absolument nécessaire d'essayer de nous éloigner de tout péché, et de multiplier au maximum les bonnes actions, comme la lecture du Coran, la récitation des adhkar, le jeûne, les aumônes, la Sunna, etc.

قال الله تعالى : إن عدة الشهور عند الله اثنا عشر شهراً في كتاب الله يوم خلق السموات والأرض منها أربعة حرم ذلك (الدين القيم فلا تظلموا فيهن أنفسكم) (سورة التوبة ٣٦)

❖ Quels sont ces quatre mois sacrés :

D'après Abou Bakra (qu'Allah l'agrée), le Prophète (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit: « Certes le temps est revenu comme le jour où Allah a créé les cieux et la terre. L'année est composée de douze mois dont quatre sont sacrés, les trois se succèdent et on pour nom : Dhul Qi'dah, Dhul Hijja et Mouharam et le quatrième Rajab Moudar qui est entre Joumada et Cha'ban ».

(Rapporté par l'imam Boukhari dans son Sahih n°4662 et l'imam Mouslim dans son Sahih n°1679)



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (ذو القعدة)

عن أبي بكر رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : إن الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله السماوات والأرض ، السنة اثنا عشر شهرا ، منها أربعة حرم ، ثلاث متواليات : ذو القعدة وذو الحجة والمحرم ، ورجب مضر الذي بين جمادى وشعبان

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٤٦٦٢ و مسلم في صحيحه رقم ١٦٧٩)

1. Le premier mois sacré : Mouharram

Le premier jour du mois de Mouharram correspond au premier jour du Nouvel An de l'Hégire. Le Nouvel An islamique célèbre la Hijra (l'émigration) de notre Bien aimé Prophète Muhammad (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) de La Mecque vers Médine en 622 de l'ère chrétienne.

Le 10ème jour du mois de Mouharram, dit jour de 'Achoura, évoque également plusieurs événements historiques :

- le jour où Noh (as) fut sauvé du déluge avec les croyants
- le jour où Allah (swt) donna la victoire à Moussa (as) et Bani Isra-il face à Pharaon et ses hommes. C'est un jour où le jeûne est recommandé, ainsi que la générosité envers des membres de notre famille. Il est également recommandé de jeûner le 9eme jour pour nous distinguer des juifs qui ne jeûnent que ce jour-là.

En effet, d'après Abou Moussa Al Ach'ari (ra), le jour de 'achoura était un jour de fête chez les juifs, ainsi le Prophète Muhammad (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Jeûnez-le vous » [Boukhari]. Aussi, d'après Abou Qatada (ra), le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a été interrogé concernant le jeûne du jour de Achoura et a dit: « Il efface l'année précédente » [Muslim], autrement dit les péchés de l'année précédente, et est donc un jour très important!

2. Le deuxième mois sacré : Rajab

La nuit du 27 de Rajab, selon certains savants, correspond à l'événement miraculeux d'Al-Israa wal Miraj, le voyage nocturne du Prophète Muhammad (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) durant lequel il a voyagé de La Mecque à Jérusalem en une seule nuit et est monté jusqu'au « Lotus de la limite » (Sidrat Al-Muntaha). Durant ce mois sacré, il est recommandé de jeûner au maximum comme il est recommandé de le faire durant tous les mois sacrés. En effet, Al-Bahili rapporte que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a dit : « Jeûne et mange pendant les mois sacrés ». [Abou Daoud]

3. Le troisième mois sacré : Dhul Qi'dah

Le mois de « Dhul Qi' dah » signifie littéralement « celui qui est en position assise », faisant référence au calme que nous devons garder tout au long du mois et à la paix que nous devons rechercher.

Ce mois est même cité dans la Bible. Il est aussi le premier des trois mois sacrés consécutifs et marque donc le début d'une période durant laquelle nous devons redoubler d'efforts.



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (ذو القعدة)

4. Le quatrième mois sacré : Dhul hijja

Durant ce mois sacré, les pèlerins du monde entier se dirigent vers la Mecque pour accomplir le Hajj (pèlerinage). Les 10 premiers jours de ce mois sacré sont les jours où les actions sont les plus récompensées et sont souvent qualifiés des 10 jours les plus importants de l'année.

Allah (swt) jure même par ces jours dans le Coran (sourate Al-fajr). Ibn Abbas rapporte également que le Prophète Muhammad (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit: « Il n'y a pas d'œuvres meilleures que celles faites en ces 10 jours. » Les Compagnons dirent: « Même pas le Jihâd ? » Il dit: « Même pas le Jihâd, sauf un homme qui sortirait risquant sa vie et ses biens et qui ne reviendrait avec rien (c'est-à-dire qu'il y perdrait sa vie et sa fortune). » [Boukhari].

Il est également très important de jeûner le jour d'Arafat, le 9^o jour du mois sacré de Dhul Hijja, le jour durant lequel est effectué le pilier le plus important du Hajj. Le Prophète Muhammad (ﷺ) a dit: « Je compte sur Allah pour que le jeûne observé le jour de Arafa expie les péchés commis pendant l'année précédente et l'année suivante et pour que le jeûne du jour de Achoura expie les péchés commis pendant l'année précédente. » [Muslim].